

2022-12

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DÉCEMBRE 2022*

Convocation le 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIÉ.

Etaient présents : Messieurs Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Était excusés : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Mesdames Christelle SOUQUES-MIAN, Virginie MASSON.

Pouvoirs : Patrick AMAT a donné pouvoir à Mathieu MOLINIÉ.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

Demande d'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA

Par délibération du Comité Syndical du 29 NOVEMBRE 2022, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de MARMINIAC.

Cette commune (350 habitants, population municipale – source INSEE) avait, par délibération de son Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune de MARMINIAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR: 8

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le
Le Maire, Mathieu MOLINIÉ



A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 23 décembre 2022

Le Maire, Mathieu MOLINIÉ

P/O Anthony HENRAS
1er Adjoint
[Signature]